



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°7 du 19 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Doisneau-Lamy, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Chantal JOUFFLINEAU, Lionel MOAL, Christian BLAISE, Guillaume BELOUARD, Adrien JONCHERAY, Christophe BOIS, Mathieu FRÉMONT, Olivier DERSOIR.

Excusés : Sylvie BELLANGER, Danièle GODET, Samuel HOUILLLOT, Cédric RIVRON, Jacky LEPAGE.

Secrétaire de séance : Lionel MOAL.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, à compter de cette date, les mesures de vigilance sanitaire pour les réunions des organes délibérants sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2022. Ainsi, les réunions peuvent se dérouler en tout lieu et le quorum peut être fixé au tiers des présents.

DEMANDE D'AJOUT DE 2 POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Engagement de travaux pour l'éclairage public du parking du terrain de foot et pour le futur parc du bourg.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces joints à l'ordre du jour du conseil municipal.

APPROBATION DU PV DU 23 JUIN 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2022.

I. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

a) 5 rue de la Brûlerie

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2022-06 du 22 juin 2022,
Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016, modifié le 17 juin 2021,
Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,
Vu la délibération n°2020-26 du 11 juin 2020, donnant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, pour l'exercice du droit de préemption pour les biens situés hors de la zone UA,

Etant donné que le bien est situé en zone UA,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- **RENONCER au droit de préemption** sur la parcelle située au 5 rue de la Brûlerie à La Selle-Craonnaise et cadastrées H n°483, d'une superficie totale de 344 m² ;
- **DONNER pouvoir à Monsieur le Maire** de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

II. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

La commune de Craon demande à la commune de La Selle-Craonnaise une participation financière aux frais de scolarité de 1 enfant sellois en classe ULIS à l'école H. Matisse de Craon. Le coût moyen de scolarisation à Craon d'un enfant a été fixé à 871,29 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte de participer aux frais de scolarité des enfants sellois scolarisés en classe ULIS à Craon ;**
- Versera une participation de 871,29 € par enfant à la commune de Craon.

III. RECRUTEMENTS TEMPORAIRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, pour pouvoir verser la rémunération de la personne prise en CDD pendant la dernière semaine de juin, il convient de prendre une délibération de principe autorisant le recrutement d'agent contractuel de remplacement, qui peut se justifier par un besoin de remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.** Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

IV. ENGAGEMENT DE TRAVAUX

Suite au vote du budget, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager les travaux et, par conséquent, de signer les devis suivants :

a) Devis éclairage public parking du terrain de foot :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public au niveau du parking du stade, référencé EP-08-002-22.

Il précise, qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le TE53 propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Estimation HT des travaux	Subvention de TE53	Frais de maîtrise d'œuvre	Montant total à charge de la commune
2 000 €	500 €	120 €	1 620 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve le projet d'éclairage public au niveau du parking du stade.**
- **Décide de contribuer aux financements**, sous forme de fonds de concours, d'un montant de 1 620 € au compte d'investissement 20415.
- D'inscrire à son budget les dépenses afférentes.

b) Devis éclairage public espace vert

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public au niveau du parking du stade, référencé EP-08-003-22.

Il précise, qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le TE53 propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Estimation HT des travaux	Subvention de TE53	Frais de maîtrise d'œuvre	Montant total à charge de la commune
5000 €	1 250 €	300 €	4 050 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve le projet d'éclairage public au niveau du parking du stade.**
- **Décide de contribuer aux financements**, sous forme de fonds de concours, d'un montant de 4 050 € au compte d'investissement 20415.
- D'inscrire à son budget les dépenses afférentes.

V. RACCORDEMENT ENEDIS

La demande de raccordement définitif de l'école au réseau d'électricité a été demandée auprès d'ENEDIS. Le montant estimé de ce raccordement est évalué à 2 500 €.

Dans l'attente de la proposition tarifaire définitive, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre une délibération de principe approuvant cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Approuve la délibération** de principe concernant la demande de raccordement de l'école au réseau d'électricité pour un montant de 2 500 €.
- **Autorise le Maire** à signé tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

VI. RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ Commission Sport/Culture/ Animation et Communication

- Fête du village : beaucoup de retours positifs de la part des Sellois, on estime la participation à environ 150 personnes dans la journée et 300 personnes le soir. Un réunion de bilan sera organisée en septembre.
- AG du tennis de table le 24/06 : nouveau Président Vincent CHESNEL
- Visite de l'école le 03/07 : une soixantaine de personnes.
- Nom de l'école : 3 noms ressortent de l'enquête : 1. L'écoloise 2. L'utopia 3. Le Petit Prince
- Bulletin municipal : réunion prévue le 17/08 et en septembre.
- Réunion des associations le 1^{er} octobre
- Animations de Noël : réunion de la commission le 03/10 et avec les structures participantes le 21/11.
- Réunions les 3 octobre à 20h30 et 21 novembre 18h pour les animations de Noël
- Commission animation le 14 septembre
- AG du foot le 3 septembre à Saint-Aignan

➤ Commission Bâtiments :

- Nouvelle école : les entreprises terminent les travaux intérieurs pour que le ragréage soit effectué dans la maternelle. Achat des nouveaux mobiliers à prévoir en septembre. Les travaux pour la liaison informatique entre l'école et la mairie ont débuté.
- Commerce : aménagements extérieurs du garage et du préau : dépôt du permis prévu début août.
- Complexe sportif : réunion avec l'association du ping-pong le 05/07 pour déterminer quelques points techniques (hauteur de charpente).
- Une réflexion est en cours concernant les chaudières au fuel vieillissantes et non-remplaçables à la Mairie et la salle Pauline d'Armaillé.
- Réunion de la commission le 02/08/2022.

S
·
D
E
R
V
A
L

M
O
A
L
/
J
U
G
É

➤ **Commission Scolaire et Périscolaire**

- Conseil d'école du 21/06 : 63 élèves prévus en 2022/2023, l'équipe enseignante est maintenue, Marion Rouxel en congé maternité jusqu'à mi-novembre, demande d'AESH et de service civique renouvelée, factures d'avril et mai cumulées pour envoi aux familles.
- Réunion des agents du périscolaire le 27/06 :
 - Cantine : marché en cours – décision le 10/07. Travaux à prévoir en 2022/2023.
 - Garderie : augmentation des effectifs – une 2^{ème} personne à prévoir le soir à la prochaine rentrée.
- La kermesse du 03/07 s'est déroulée en toute bonne convivialité. Les calculatrices ont été remises aux CM2.
- Réunion du 04/07 entre les institutrices, les bénévoles de l'aide aux devoirs et la commission scolaire : 10/12 élèves concernés, le lundi soir, démarrage mi-septembre après avoir obtenu l'accord des parents.
- Le spectacle et le pique-nique du 07/07 se sont bien passés.

➤ **Commission Affaires sociales**

- Opération « Argent de poche » 2022 : session du 4 au 23 juillet. 12 jeunes présents. Bilan positif.

➤ **Commission Espaces verts :**

- Commission Espaces Verts le 01/07.
- Beaucoup d'entretiens des espaces verts réalisés avec l'aide des jeunes d'argent de poche : tour de la mairie, tour de l'église, étang et ses alentours, rue de la Gare.
- Une cuve à eau de 5000 litres est en cours d'achat.

➤ **Commission Voiries/Urbanisme/... :**

- Problème inondations du bas du bourg : dossier Pleine Etudes envoyé à la CCPC le 04/06.
- Panneaux reçus et en cours d'installation.
- Demandes d'achat chemins communaux : article paru dans la presse la semaine dernière + affichage dans la vitrine de la Mairie.
- Demande de Stop au croisement de la VC8 et de la route de Ballots acceptée par le CD53 qui se charge de la signalisation.

➤ **Autres**

- AAA Ponceau/Charmilles : nouveau directeur => Christophe Bourdais, nouvelle Présidente => Martine Coutard.
- Rdv le 24/06 avec Med à dom concernant la télémedecine : compte-rendu.
- Prochain conseil municipal le jeudi 25 août.

Fin de séance à 22h55

Joseph JUGÉ

Séverine DERVAL

Sylvie BELLANGER
(Excusée)

Lionel MOAL

Chantal JOUFFLINEAU

Samuel HOUILLOT
(Excusé)

Adrien JONCHERAY

Mathieu FRÉMONT

Danièle GODET
(Excusée)

Jacky LEPAGE
(Excusé)

Guillaume BELOUARD

Christian BLAISE

Olivier DERSOIR

Cédric RIVRON
(Excusé)

Christophe BOIS